MEDIAPART

ÉCOSYSTÈMES ET POLLUTION ENTRETIEN

Biodiversité : à la COP, compte à rebours pour trouver un compromis

Débutée le 7 décembre, la COP15 sur la biodiversité se tient à Montréal jusqu'au 19 décembre et rassemble 196 pays. L'heure des compromis politiques pour sauver la biodiversité.

Jade Bourgery
17 décembre 2022 à 11h18

« *Le sommet de la dernière chance* » : c'est ainsi qu'est définie la conférence des Nations unies sur la biodiversité (COP15). Débuté mercredi 7 décembre à Montréal, elle réunit 196 pays – l'Union européenne (UE) compte pour une seule voix – et a pour objectif de déboucher sur un accord pour un nouveau cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

Le texte actuellement débattu regroupe 23 cibles réparties autour de cinq principaux facteurs de la perte de biodiversité : le changement de l'exploitation et utilisation des mers et terres, la surexploitation des organismes, le changement climatique, la pollution, les espèces non indigènes envahissantes. En discussion notamment, la création de 30 % d'aires protégées à terre et en mer d'ici 2030.

Ce dernier point fait particulièrement débat. Plusieurs ONG dénoncent en effet le rôle de blocage que tiendrait la France. Selon un communiqué de Bloom, « *la France est en train de faire dérailler les négociations internationales sur les espèces vivantes* ». L'association révèle que la Belgique appuyait la création d'un objectif supplémentaire aux 30 % d'aires protégées et demandait « *10 % de protection de protection "stricte"* ». Finalement, « *la France, alliée aux Pays-Bas, a gagné.* [...] *L'Union européenne a abandonné les 10 % de protection "strictes", c'est-à-dire qu'elle a renoncé à défendre au niveau international la mesure la plus efficace pour permettre à la nature de se réparer* ».

Alors que le pays affiche une volonté de faire avancer les négociations – envoi de quatre ministres à Montréal – et indique vouloir « *favoriser l'adoption d'un cadre stratégique ambitieux et structurant* », la France serait « *ultra-active pour bloquer l'adoption de critères qui permettent de définir clairement ce qu'on doit interdire dans les aires protégées* », toujours selon Bloom.

Le directeur de campagne de l'ONG Avaaz indique dans un tweet « *être en position d'affirmer qu'Emmanuel Macron a envoyé une lettre à Ursula Von der Leyen exprimant que la création d'un nouveau fonds pour la biodiversité était une ligne rouge* ». Ce fonds est une demande des pays du Sud pour augmenter le financement de la protection de la biodiversité, évalué selon le Gabon et d'autres pays africains à 100 milliards de dollars supplémentaires chaque année.

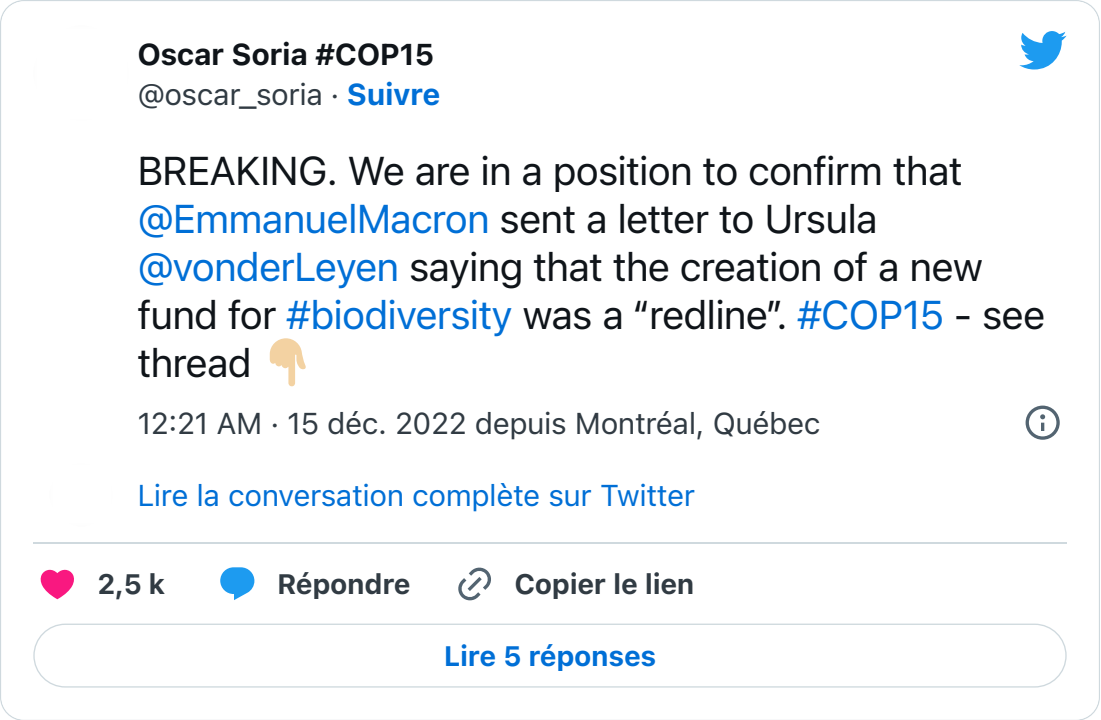

© Oscar Soria #COP15

Alors que la COP15 ne bénéficie pas de la même célébrité auprès du public que sa cousine pour le climat, à quoi sert-elle et que dire de la position ambiguë de la France ? Julien Rochette, chercheur et coordinateur de l’initiative « Gouvernance internationale de la biodiversité post-2020 » à l’Iddri (Institut du développement durable et des relations internationales), s’est entretenu avec nous la veille de son départ pour le Canada.

Mediapart : Avec ses 196 pays réunis et une sixième extinction massive causée par l’être humain, l’enjeu de cette COP15 est important pour la biodiversité. Quel est le bilan à mi-parcours ? Y a-t-il des points d’achoppement particuliers ?

Julien Rochette : Comme on pouvait le pressentir, il reste encore beaucoup de choses à traiter. La plupart des objectifs chiffrés – pourcentage de réduction des pesticides et des fertilisants, de couverture des aires protégées à l’horizon 2030, de restauration des écosystèmes dégradés, montant du transfert financier annuel du Nord vers le Sud – restent, à ce stade, entre crochets, c’est-à-dire qu’ils ne font pas encore l’objet de consensus.

De manière générale, c’est un exercice compliqué. L’objectif est de trouver une feuille de route en coopération avec l’ensemble de la communauté internationale pour la protection de la biodiversité. Or, la situation des participants est extrêmement différente d’un pays à l’autre. Le Brésil et l’Argentine, par exemple, sont dépendants de l’agroalimentaire pour leur économie, la question des pesticides est donc délicate pour eux. Pour d’autres, c’est le plastique, les activités extractrices (mines), la pêche… On parle de l’ensemble des activités de certains pays, c’est donc compliqué dans un contexte diplomatique chargé.

La création de 30 % d’aires protégées à terre comme sur mer d’ici 2030 est une cible emblématique sur laquelle les ONG ont beaucoup travaillé. Si une centaine de pays – avec la Coalition de la haute ambition pour la nature et les peuples – sont porteurs du projet, d’autres États ne sont pas pleinement convaincus, comme c’est le cas de la Chine pour les zones maritimes, mais aussi de certains peuples autochtones, qui y voient un déni des droits des populations locales.

Sur cette question, justement, plusieurs ONG alertent sur le rôle de blocage qu'entretiendrait la France. Qu'en pensez-vous ?

Emmanuel Macron n'a pas dit qu'il ne voulait plus financer la protection de la biodiversité dans les pays du Sud pour autant. Pendant un moment, la position de la France a été d'utiliser un fonds déjà existant et non d'en créer un nouveau. La grande majorité des pays du Nord ont exprimé ce souhait de s'appuyer sur le mécanisme traditionnel de financement de la biodiversité – le Fonds mondial pour l'environnement –, alors que beaucoup de pays du Sud souhaitent la création d'un nouveau fonds dédié.

La Colombie a proposé une approche alternative, consistant en la création d'un nouveau fonds, mais adossé au Fonds mondial pour l'environnement. Cela offrirait l'intérêt d'une opérationnalisation rapide du fonds, alors qu'en créer un nouveau en dehors de tout cadre existant prendrait beaucoup de temps. C'est maintenant aux ministres d'en discuter et de trouver un accord sur ce sujet.

Avec comme corde sensible l'agriculture, le Brésil et l'Argentine font donc partie des pays qui bloquent le plus les négociations ?

Ce sont des pays qui viennent, comme d'autres, avec l'envie de coopérer mais n'oublient pas non plus la défense de leurs propres intérêts. La première des pressions et menaces sur la biodiversité est le changement d'usage des terres et le secteur agroalimentaire. On a besoin de transformer ce secteur pour limiter l'emprise de l'uniformisation des paysages et l'usage des pesticides. En parallèle, on a des pays extrêmement dépendants de l'usage de l'agriculture.

Julien Rochette. © Iddri

La réduction de la pollution est difficile à négocier parce que l'idée est de mettre un chiffre précis sur la réduction des pesticides et des fertilisants. Certains pays s'opposent à une réduction de 50 %. Là, le pourcentage proposé reste entre crochets et sera négocié quand les ministres arriveront *[ils ont atterri jeudi 15 décembre – ndlr]*.

Pourquoi 30 % des aires protégées ? Pourquoi ne pas avoir fait 70 % ou plus encore ?

Il y a différents aspects. Beaucoup disent qu'il faudrait faire plus de 30 %, voire aller jusqu'à 50 %. De manière réaliste et surtout d'un point de vue politique, on savait que cela n'allait pas être possible d'aller au-delà. Scientifiquement, cet horizon a une chance d'être réussi et acceptable pour les pays. On est dans une forme de réalisme, entre diplomatie et sciences.

Mais l'important, c'est ce qui va se passer pour ces 70 % restants. On ne pourrait pas se contenter de valider un accord sur ce pourcentage d'aires protégées. Il va de pair avec les autres secteurs les plus impactants sur la biodiversité (la pollution, l'agriculture, etc.). Il faut pour eux des objectifs ambitieux et protéger aussi ces 70 %.

Comme lors de la COP27, on retrouve un point saillant dans ces négociations : les finances fléchées vers les pays du Sud.

Oui, l'évaluation de 2019 des objectifs d'Aichi, adoptés en 2010 par l'Ipbes *[plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et le services écosystémiques – ndlr]*, a révélé que s'il y a eu une

augmentation des financements pour la protection de la biodiversité, ils n'ont pas été suffisants. Une question reste en suspens : combien les pays du Nord vont mettre sur la table pour les pays du Sud pour conserver la biodiversité, et plus particulièrement pour créer des aires protégées ?

Il faut plusieurs centaines de milliards de dollars pour un financement de la biodiversité. Dans un premier projet de texte, était proposée une augmentation des flux financiers internationaux vers les pays en développement de 10 milliards de dollars par an. Durant les négociations de 2022 à Genève, des pays comme le Gabon ont demandé 100 milliards de dollars chaque année. À combien va-t-on atterrir ? Ce sera sans doute décidé à la fin des négociations.

Sur les 20 objectifs d'Aichi, nés de la Conférence mondiale sur la biodiversité de 2010, aucun n'a été réalisé. Comment garantir que ce ne sera pas à nouveau le cas ?

Il existe toujours un risque. C'est pour cela qu'à l'Iddri, nous plaidons pour qu'au-delà des objectifs soit mis en place un système de transparence qui permette, d'ici 2030, de regarder régulièrement la trajectoire des pays en matière de biodiversité. Avec Aichi, on s'est rendu compte, grâce à l'Ipbes, qu'un an avant l'échéance de 2020, les objectifs ne seraient pas atteints. On n'avait pas de mécanismes réguliers de revue des trajectoires durant la décennie 2010-2020.

Sans un cadre de vérification, il y a un grand risque de reproduire ce qu'on a déjà vécu. Il faudrait idéalement que les rapports d'application des pays soient non seulement revus brièvement, comme c'est déjà le cas, mais qu'ils fassent aussi l'objet d'évaluation critique par des experts. Comme pour le climat, il nous faut un bilan global à mi-parcours.

Considérez-vous que la biodiversité soit moins plébiscitée que le climat ? Sont-ils à différencier l'un de l'autre ?

La COP pour le climat est peut-être plus médiatisée mais aujourd'hui beaucoup d'attention est portée sur cette COP15 à Montréal. Une centaine de ministres viennent sur place, dont quatre français, ce qui démontre bien un intérêt.

Les deux crises sont intimement liées. On parle de plus en plus de la relation entre climat et biodiversité. Si vous prenez l'exemple de la préservation des mangroves, vous protégez des puits de carbone. Ainsi, vous contribuez à l'atténuation du changement climatique. De plus, elles jouent un rôle de tampon en cas de tsunami ou de tempête, et protègent les populations.

Dans une mangrove du parc national Laguna de la Restinga, au Venezuela. © YURI CORTEZ / AFP

L'idée reste d'accélérer la prise de décision dans la décennie 2020-2030, parce que la pression sur la biodiversité est de plus en plus inquiétante pour la nature et les humains. Il est urgent de passer à l'acte, avec un résultat à Montréal qui doit être le plus ambitieux possible.

On entend assez peu la Chine au sujet de cette COP alors qu'elle la préside. Quelle place prend-elle dans les débats ?

Apparemment, les ministres de l'environnement canadiens et chinois échangent tous les jours par téléphone. Mais il est vrai que la Chine n'a pas été présente ces derniers mois, alors que les présidences de COP sont généralement forces de propositions. Elle est loin d'avoir été un moteur. L'agenda interne du pays n'a pas construit de place importante dans la préparation des négociations. Le vrai test sera dans les prochains jours. La présidence est particulièrement importante dans les derniers temps pour les ultimes compromis et le texte final. On verra s'il reste attentiste ou prend le *leadership*.

Cette COP se termine le 19 décembre. Si aucun accord n'est trouvé, aura-t-elle tout de même servi à quelque chose ?

L'objectif de la COP15 est d'adopter le cadre pour la biodiversité post-2020. Si tout à la fin rien n'est adopté, alors oui, ce sera un échec. Il reste encore quelques jours pour trouver des compromis. Maintenant, la question qui se pose est : de quel côté va tomber la pièce ? Les cibles resteront-elles ambitieuses, précises et quantifiées ? Ou les résultats vont-ils aboutir à des compromis faibles et décevants pour la biodiversité ?

Jade Bourgery

Boîte noire

Cette interview a été relue par Julien Rochette.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Stéphane Alliès et Carine Fouteau

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

RCS Paris 500 631 932.

Numéro de CPPAP : 1224Y90071

N° ISSN : 2100-0735

Conseil d'administration : Fabrice Arfi, Jean-René Boisdron, Carine Fouteau, Edwy Plenel, Sébastien Sassolas, James Sicard, Marie-Hélène Smiéjan.

Actionnaires directs et indirects : Société pour l'Indépendance de Mediapart, Fonds pour une Presse Libre, Association pour le droit de savoir

Rédaction et administration : 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Propriétaire, éditeur, imprimeur : Société Editrice de Mediapart

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonnés de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 11 place Charles de Gaulle 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.